



Dans le cadre du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), Familles de France lance un concours de dessin afin d'illustrer le numéro 749 (à paraître en novembre/décembre 2015) du magazine Familles en France.

## Comment participer?

## Règlement du concours :

- 1. le concours est ouvert aux enfants et jeunes mineurs de moins de 18 ans
- 2. la participation au concours est gratuite
- 3. les illustrations soumises ont pour thème « les droits de l'enfant »
- 4. le jury n'accepte qu'une seule contribution par participant
- 5. les participants s'engagent à soumettre un dessin original et personnel
- 6. les contributions soumises doivent être fournies aux formats A4 ou A3, version numérique ou papier
- 7. les contributions peuvent être réalisées indifféremment à la peinture, au feutre, crayon papier, en collage, par ordinateur ...
  - NB aux participants : bien que tout support ou crayon soit accepté, soyez informés que les couleurs pastels légères sont moins adaptées pour leur publication ultérieure.
- 8. le comité technique (composé des membres de la commission vie familiale) s'assure que les illustrations présentées soient conformes au règlement avant de les présenter au jury. Le jury est composé des membres du conseil d'administration de la fédération nationale Familles de France
- 9. le jury décerne 2 prix spéciaux : le gagnant du 1<sup>er</sup> prix du jury illustrera la couverture du magazine Familles en France, le 2<sup>d</sup> prix du jury illustrera l'ouverture du dossier du magazine (double page intérieure). 8 autres dessins, classés finalistes par le jury, assurent l'illustration du dossier (demi-pages intérieures). L'ensemble des oeuvres soumises seront collectées dans un livre d'or, qui sera publié sur le site internet de Familles de France www.familles-de-france.org
- 10. les dessins seront publiés avec le prénom et l'âge de l'enfant
- 11. les parents des participants s'engagent à autoriser la publication des dessins de leur enfant
- 12. tous les participants cèdent les droits de publication à Familles de France (publications magazine, affiches ou expositions)

## Modalités de réponse :

Les dessins doivent être soumis accompagnés de la fiche d'inscription et autorisation de publication (annexées cidessous) et dûment remplies.

Les contributions doivent être soumises avant le 15 juillet 2015, envoyées à l'adresse suivante :

Familles de France
Département éducation - concours 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE
28 place Saint Georges
75 009 Paris
ou par mail à l'adresse suivante :
magali.grenouilleau@familles-de-france.org
(envoyer message sous objet « concours 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE »)





Fiche d'inscription :	
prénom de l'enfant	
nom de l'enfant	
âge	
adresse	
titre du dessin (le cas échéant)	
Autorisation parentale :	
Je soussigné(e) M. / Mme,	
père / mère de	(nom de l'enfant participant),
autorise mon enfant à participer au concours de dessin « 25ème anniversaire CIDE » et cède en son nom les	
droits de propriété à Familles de France.	
Date / Signature	

<u>A retourner à :</u>
Familles de France
Département éducation - concours 25<sup>ème</sup> anniversaire CIDE
28 place Saint Georges
75 009 Paris

par mail à l'adresse suivante :

magali.grenouilleau@familles-de-france.org (envoyer message sous objet « concours 25ème anniversaire CIDE »)